



Rapport d'activité

1^{er} janvier – 31 décembre

2022

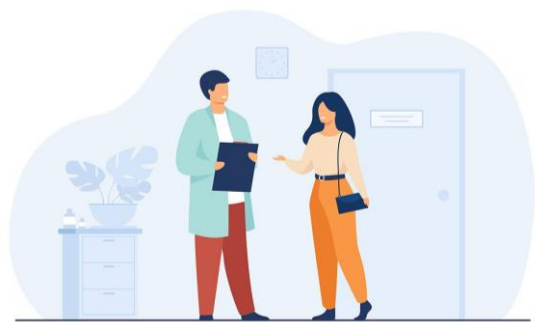


B. Les commissions

Accès aux soins :



Périnatalité Enfance Adolescence :



Perte d'autonomie :



Santé mentale :



Communication :



Prévention :



Lien Ville – Hôpital :



Outils numériques :



IV. Commission « Santé mentale »

PSY : SANTÉ MENTALE



1. Responsables de la commission

Dr KOZIK Alina, Dr RESSEL Thierry et Dr RETAULT Antoine : psychiatres libéraux.

2. Référence au Projet de santé de la CPTS

Action 1 : mise en œuvre de l'organisation permettant la réalisation de consultation d'orientation auprès d'un psychiatre libéral dans le cadre des SNP.

Action 2 : mise en œuvre de l'organisation permettant la réalisation d'ECG préthérapeutique en santé mentale.

Action 3 : rédaction d'une procédure définissant les modalités d'organisation de réunions de concertation pluriprofessionnelle (RCP) pour les patients en souffrance psychique.

Action 4 : élaborer un guide des bonnes pratiques pour les PS prenant en charge le volet somatique des patients en souffrance psychique.

Action 5 : Participation de membres de la CPTS aux actions de prévention du territoire engagés par le PTSM, le CLSM, la CPT et le CREHPSY. Objectif : Améliorer la coordination avec les structures de prévention locales existantes. Répertoire des ressources en santé mentale dans le territoire.

3. Objectifs de la commission

- Au moins une consultation ou téléconsultation de psychiatre organisée dans le cadre des SNP,
- au moins 1 ECG préthérapeutique réalisé et date de réalisation,
- procédure et au moins 1 e-RCP réalisée selon cette procédure,
- guide de bonnes pratiques,
- rapport d'activité circonstancié.

4. Composition des groupes de travail

GRUPE 1 DE L'ACTION 1 ET 2 - consultations des psychiatres dans le cadre des SNP – ECG préthérapeutiques :

- 1 responsable du groupe, psychiatre libéral,
- 1 médecin généraliste libéral et responsable MMG,
- 1 infirmier libéral à appétence « psychiatrique »,
- 4 infirmiers libéraux.

GRUPE 2 DE L'ACTION 3 ET 4 - modalités d'organisation de réunions de concertation pluriprofessionnelle pour les patients / Guide de bonne pratique sur les soins somatiques des patients ayant des troubles psychiatriques :

- 1 responsable du groupe, psychiatre libéral,
- 1 chef de service du SAVS-SAMSAH et responsable de l'antenne 68 du CrehPsy Grand-Est,
- 1 directeur d'ESMS Association Santé Mentale Alsace & CrehPsy Grand Est,
- 1 diététicienne nutritionniste praticienne en hypnose libérale,
- 1 psychologue du CESAME,
- 1 médecin généraliste libéral,
- 1 psychologue du GHRMSA,

- 1 neuropsychologue libéral,
- 3 psychologues libérales,
- 1 psychiatre hospitalier,
- 3 psychiatres libéraux,
- 1 infirmier libéral.

5. Dates des réunions du groupe

GROUPE 1 DE L'ACTION 1 ET 2 :

- le 29/03 de 19h30 à 22h00,
- le 12/05 de 19h30 à 22h00.

GROUPE 2 DE L'ACTION 3 ET 4 :

- le 28/04 de 20h00 à 22h00,
- le 07/11 de 18h00 à 20h00,
- le 07/12 consultation par voie numérique,
- le 07/12 de 20h30 à 21h30.

6. Rapport d'activité

MISE EN ŒUVRE DE L'ORGANISATION PERMETTANT LA RÉALISATION DE CONSULTATION D'ORIENTATION AUPRÈS D'UN PSYCHIATRE LIBÉRAL DANS LE CADRE DES SNP

Cette action n'a pas pu être réalisée en 2022 par manque de solutions de financement des vacances d'infirmiers libéraux.

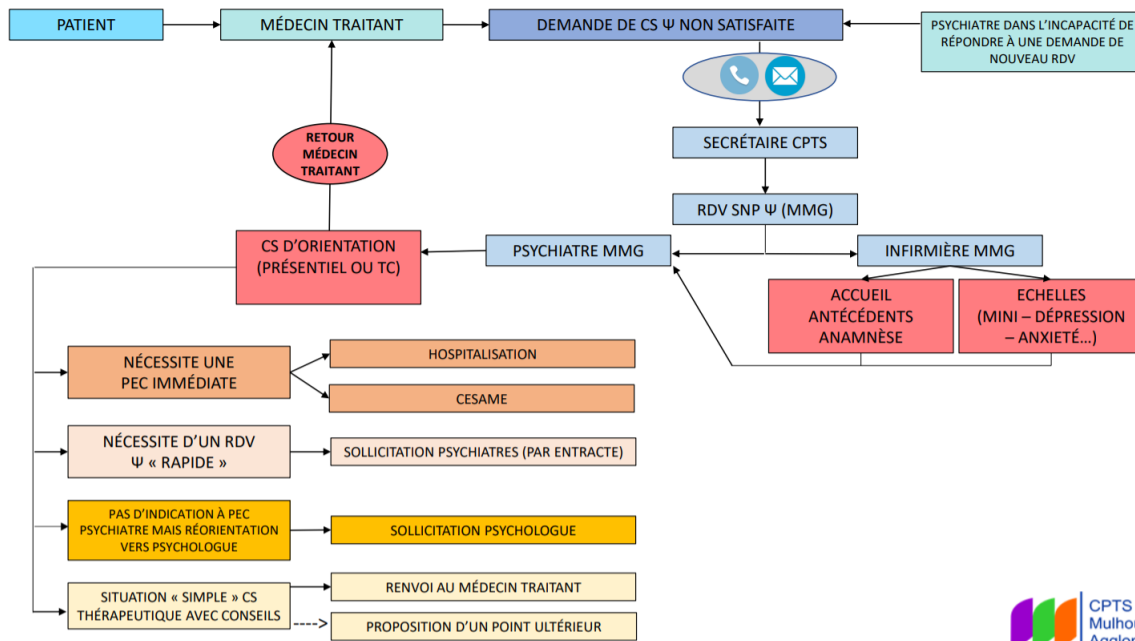
Rappelons que le projet consiste à proposer des consultations et téléconsultations de psychiatres organisées dans le cadre des SNP dans les locaux de la Maison Médicale de Garde de Mulhouse.

Il s'agit de répondre à la grande difficulté pour certains patients d'obtenir un premier rendez-vous auprès d'un psychiatre libéral. Il ne s'agit, bien évidemment pas de répondre aux "urgences" immédiates, mais de permettre un premier bilan clinique dans le but d'orienter au mieux le patient.

Il s'agira, sur la base d'une régulation s'effectuant par le médecin traitant, de proposer une première consultation auprès d'un psychiatre libéral, soit au sein d'un espace dédié à la Maison Médicale de Garde, soit en téléconsultation, pour tout patient en demande d'une prise en charge psychiatrique et ne parvenant pas à obtenir un rdv par lui-même (hors cas "d'urgence" immédiate relevant naturellement soit des SAU soit du CESAME).

Cette consultation sera proposée dans les 48 à 72 heures de la demande et aboutira à une proposition de conduite à tenir, avec, si nécessaire, mise en relation avec un psychiatre libéral ou tout autre acteur en santé mentale, disponible pour assurer la prise en charge ultérieure (l'adressage se faisant par l'intermédiaire d'une plateforme de type Entr'Actes).

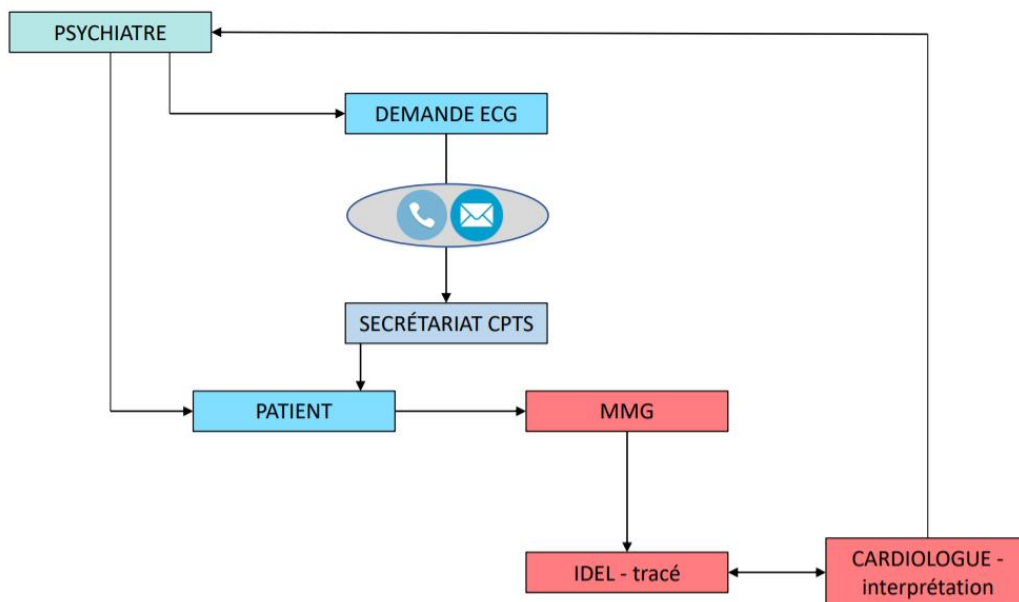
Dans l'optique de la meilleure efficacité possible dans un temps contraint, cette consultation sera préparée en amont, par un(e) IDEL dont l'intervention permettra le recueil des antécédents somatiques et psychiatriques, d'une rapide anamnèse et, si nécessaire, de la passation d'échelles d'évaluation (dépression, anxiété, MINI, etc. ...), au sein de cet espace dédié de la MMG. Dans le cas d'une téléconsultation du psychiatre, l'IDEL sera également à même de permettre le cadre technique et pratique de la visioconférence.



MISE EN ŒUVRE DE L'ORGANISATION PERMETTANT LA RÉALISATION D'ECG PRÉ-THÉRAPEUTIQUE EN SANTÉ MENTALE

De nombreuses thérapeutiques psychotropes nécessitent, avant leur mise en œuvre, de s'assurer de l'absence de contre-indications cardiaques, notamment rythmiques (espace QT). Pour cela, un bilan cardiaque complet n'est pas forcément indispensable ; un ECG est généralement suffisant. Mais l'accès rapide au cardiologue peut s'avérer difficile et donc provoquer soit un retard d'initiation du traitement psychotrope, soit une prise de risque en absence de contrôle.

En complément de l'action précédente, l'infirmier présent dans l'espace dédié de la maison médicale de garde pourrait pratiquer l'enregistrement de l'ECG et le transmettre par voie dématérialisée à un cardiologue volontaire qui effectuerait dans des délais rapides la lecture du tracé. Le compte-rendu serait adressé par voie dématérialisée au psychiatre (ou médecin) prescripteur.



Une rencontre avec la CPAM et l'ARS en novembre 2021 a permis de confirmer la pertinence de ce projet mais sa mise en œuvre se heurte à des difficultés de rémunération des professionnels de santé y intervenant, notamment pour les IDE libérales. Le système est prêt à démarrer, dès qu'une solution d'indemnisation des interventions des IDEL pourra être trouvée.

Dans l'objectif de débloquer la situation concernant l'aspect financier de la prise en charge des ECG pré thérapeutiques, la CPTS a sollicité en octobre 2022 un financement dans le cadre de la feuille de route télémédecine régionale. L'instruction du dossier a bien eu lieu en novembre 2022 mais le comité de sélection réuni début décembre 2022 a demandé un complément d'étude sans qu'il soit possible d'en connaître les raisons. Ce projet, tout comme le précédent, reste suspendu à la levée des obstacles financiers.

RÉDACTION D'UNE PROCÉDURE DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE RÉUNIONS DE CONCERTATION PLURI PROFESSIONNELLE (RCP) POUR LES PATIENTS EN SITUATION DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Cette procédure a été finalisée, elle est en annexe.

Une première e-RCP a été réalisée en 2022 selon cette modalité, le vendredi 09 décembre de 10h30 à 11h30. Le compte rendu anonymisé est présent en annexe. Cette réunion s'étant déroulée dans des conditions satisfaisantes et ayant permis de valider la procédure, une communication sur cette possibilité de réalisation d'e-RCP en santé mentale avec l'appui logistique de la CPTS est réalisée dans la lettre d'information de la CPTS Mulhouse Agglomération de janvier 2023.

Ces e-RCP reposent sur l'utilisation de l'outil VISIOCONF de Pulsy, la fiche « Parcours de soins psychiatriques » élaborée en 2021 et des outils de messagerie sécurisée pour transmettre le compte rendu aux différents participants.

ÉLABORATION D'UN GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LES PS PRENANT EN CHARGE LE VOLET SOMATIQUE DES PATIENTS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Ce guide a été élaboré au courant de l'année 2022.

Il décline en 25 pages :

- les principes généraux de communication,
- le savoir-être nécessaire pendant les soins,
- les spécificités liées à certaines situations cliniques,
- les spécificités pour les troubles du spectre autistique,
- les spécificités de la prise en charge des enfants.

Ce guide est présent en annexe, sur le site internet de la CPTS Mulhouse Agglomération et une présentation de cet outil sera réalisée dans la lettre d'info de janvier 2023.

PARTICIPATION DE LA CPTS MULHOUSE AGGLO AUX ACTIONS DU PTSM, DE LA CPT ET DU CLSM

Le Docteur RESSEL, représentant la CPTS Mulhouse Agglomération, a participé :

- au COPIL du CLSM le 10 janvier,
- au BUREAU de la CPT le 28 mars,
- à l'AG de la CPT le 02 mai,
- au CLSM le 13 juin,
- au PTSM (groupe de travail ville-hôpital) le 28 novembre.

7. *Éléments contractuels et indicateurs*

Missions	Intitulé de l'action	Montant annuel alloué	Indicateur proposé
Accès aux soins	Mise en œuvre de l'organisation permettant la réalisation de consultation d'orientation auprès d'un psychiatre libéral dans le cadre des SNP	3 000	Au moins 1 consultation d'orientation auprès d'un psychiatre libéral dans le cadre des SNP réalisée
Parcours pluriprofessionnels	Mise en œuvre de l'organisation permettant la réalisation d'ECG préthérapeutique en santé mentale	10 000	Au moins 1 ECG préthérapeutique réalisé et date de réalisation
Qualité et pertinence des soins	Elaboration d'une procédure définissant les modalités d'organisation de réunions de concertation pluri professionnelle (RCP) pour les patients en situation de souffrance psychique	4 000	Procédure et au moins 1 e-RCP réalisée selon cette procédure
Qualité et pertinence des soins	Elaborer un guide des bonnes pratiques pour les PS prenant en charge le volet somatique des patients en souffrance psychique	4 000	Guide de bonnes pratiques
Prévention	Participation de membres de la CPTS aux actions de prévention du territoire engagés par le PTSM, le CLSM, la CPT et le CREHPSY. Objectif : Améliorer la coordination avec les structures de prévention locales existantes. Répertoire des ressources en santé mentale dans le territoire	Volet fixe	Rapport d'activité circonstancié

8. *Éléments permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs*

Indicateur proposé	Degré d'atteinte
Au moins 1 consultation d'orientation auprès d'un psychiatre libéral dans le cadre des SNP réalisée	Non réalisé
Au moins 1 ECG préthérapeutique réalisé et date de réalisation	Non réalisé
Procédure et au moins 1 e-RCP réalisée selon cette procédure	Réalisé
Elaborer un guide des bonnes pratiques pour les PS prenant en charge le volet somatique des patients en souffrance psychique	Réalisé
Rapport d'activité circonstancié participation CPTS Mulhouse Agglomération au PTSM, CLSM, CPT, CREHPSY	Réalisé